

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LEZE ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

**N° 45/2018**

**OBJET : Construction d'un ALAE-ALSH au Vernet - Décision de déclaration sans suite de l'opération**

**L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADIE.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la décision de l'ancienne Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne, avant la fusion des intercommunalités en janvier 2017, de construire un bâtiment destiné à l'accueil péri et extrascolaire sur la commune du Vernet pour une capacité de 150 enfants.

Il rappelle que les architectes désignés comme maîtres d'œuvre de l'opération sont B. Monier et Ch. Jarrot, du bureau d'études 3J technologies et du bureau d'études SACET.

Le montant estimatif du projet en phase PRO s'élève à 1 134 725.00€ HT.

La consultation de désignation des entreprises pour réaliser les travaux a été engagée en juillet 2017 à laquelle il n'a pas été donné suite.

Les raisons sont les suivantes :

- Avant de poursuivre cette opération, il apparaît pertinent de procéder à une étude des besoins de la population à l'échelle du nouveau territoire afin de rationaliser l'implantation de nouvelles structures et ainsi vérifier la pertinence de la construction d'un établissement sur la commune du Vernet.
- A ce stade du projet, les aides allouées confirmées (uniquement la DETR) pour la réalisation de l'opération sont inférieures à celles habituellement attendue. Les autres financeurs ne se sont pas prononcés officiellement.
- En raison de l'incertitude du montant des subventions et dans ce contexte budgétaire contraint, il apparaît judicieux de mettre un terme à cette opération.

Monsieur le Président souligne que les motifs soulevés constituent un motif d'intérêt général justifiant la déclaration sans suite du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** la déclaration sans suite de la procédure pour le motif d'intérêt général ci-dessus énoncé

**TRANSFERE** les dépenses inscrites en section d'investissement vers la section de fonctionnement

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS